



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Audience-au-tribunal-correctionnel-de-Valence-digue-Tricastin>

Réseau Sortir du nucléaire > À vous  
d'agir > Agenda > **Audience au tribunal correctionnel de Valence au sujet de la digue protégeant le site nucléaire du Tricastin**

24 février 2024

# Audience au tribunal correctionnel de Valence au sujet de la digue protégeant le site nucléaire du Tricastin

## Valence (26)

**Audience au tribunal correctionnel de Valence au sujet de la digue protégeant le site nucléaire du Tricastin**

**Le 24 février 2024, à 15h30, sera examinée, par le tribunal judiciaire de Valence, l'affaire de la gestion calamiteuse par EDF du défaut de résistance au séisme de la digue protégeant le site nucléaire du Tricastin.**

**Le Réseau "Sortir du nucléaire" vous invite à assister à l'audience et à vous rendre à partir de 15h, au palais de justice situé 2 place du Palais à Valence.**

## Rappel de l'affaire :

**Tricastin - Gestion calamiteuse du défaut de résistance au séisme de la digue protégeant la centrale**

Pendant des années, malgré les demandes répétées de l'Autorité de sûreté nucléaire, EDF a négligé de se préoccuper réellement de la tenue au séisme de la digue censée protéger le site nucléaire du Tricastin, au point que l'ASN a été contrainte de mettre à l'arrêt les 4 réacteurs de la centrale pour contraindre EDF à réaliser les travaux.

Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Frapna Drôme Nature Environnement, SDN Sud-Ardèche, Stop Nucléaire Drôme-Ardèche et Stop Tricastin ont porté plainte le 30 novembre 2018 contre EDF et son directeur de la direction du parc nucléaire et thermique pour risques causés à autrui et retard dans la déclaration d'incident. Le 25 janvier 2021, le Parquet de Paris a informé les

associations que leur plainte avait fait l'objet d'un classement sans suite et ce, en dépit d'un procès-verbal d'infraction accablant dressé par l'ASN.

**Le Réseau "Sortir du nucléaire", soutenu par les autres associations, a saisi directement le tribunal de Valence afin que ces faits ne restent pas impunis. L'affaire sera examinée le 24 février 2024, à 15h30.**

Pour en savoir plus, [consultez notre Juriblog](#).